

# Les maçons menacent de poser leur truelle

**GENÈVE** Alors qu'une nouvelle convention a été négociée à l'échelon national, le patronat a résilié les dispositions spécifiques qui offraient aux ouvriers locaux des conditions plus avantageuses. Le ton monte et une grève n'est pas exclue

THÉO ALLEGREZZA

A entendre les syndicats genevois, c'est à proprement parler une «déclaration de guerre». «On a l'habitude de convoquer la presse, mais on ne s'était jamais trouvé devant une situation aussi grave», a reconnu hier le secrétaire syndical d'Unia José Sebastiao, casque de chantier rouge posé devant lui, flanqué de ses camarades du SIT et de Syna. En cause: la décision prise par le patronat de dénoncer les dispositions spécifiques qui offrent aux maçons locaux des conditions de travail plus avantageuses que dans le reste de la Suisse. «La conséquence, ce sera un effondrement des salaires sans précédent», tonne José Sebastiao.

Pour comprendre ce qui se joue au bout du Léman, il convient de remonter quelques mois en arrière. Souvenez-vous, c'était à

l'automne dernier. Des milliers d'ouvriers prenaient la rue dans plusieurs villes du pays afin de faire entendre leurs revendications. A Genève, deux jours de grève avaient paralysé le centre-ville. Une mobilisation qui a porté ses fruits. En décembre, patronat et syndicat s'accordaient pour renouveler la convention nationale pour le secteur principal de la construction (maçons, mais aussi grutiers, constructeurs de fondations...). A la clé, une nouvelle réglementation du temps de travail et de déplacement, un paquet salarial, ainsi qu'un mécanisme sécurisant le pouvoir d'achat en cas de renchérissement. Ce «compromis équilibré», comme le qualifiaient les faitières patronales, introduit dès cette année une indemnité de chantier de 4 francs par jour qui atteindra 9 francs en 2028.

## La fameuse annexe 13

Cette compensation, Genève en bénéficiait déjà, en quelque sorte. Au fil des ans et des actions de lutte, les ouvriers locaux sont parvenus à négocier des dispositions particulières, acceptant aussi de renoncer à certaines indemnités liées à la pénibilité

du travail. Ce «Sonderfall» genevois prend la forme d'une annexe à la convention nationale, la numéro 13. Elle comprend un forfait de 25 francs par jour pour les frais de repas et de déplacement, contre 16 francs au niveau suisse. «Le coût du travail est plus élevé à Genève mais cela se justifie par le coût de la vie qui l'est aussi», fait valoir Thierry Horner du SIT.

## Un mouvement social ce printemps?

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention nationale en janvier, des discussions ont eu lieu pour tenter d'y intégrer l'annexe genevoise. Elles ont échoué. La semaine dernière, les sociétés membres de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) Genève ont décidé de tirer un trait sur cette solution locale – une possibilité offerte par la nouvelle convention – et faisant sauter au passage d'autres acquis sociaux comme les pauses payées (à 2,9% du salaire). «A Genève, on a toujours fait mieux que les autres cantons. Mais on doit aussi penser à la compétitivité de nos entreprises», explique Eric Biesel, directeur de la SSE Genève.

La nouvelle convention nationale s'alignant sur les conditions genevoises actuelles, les maçons locaux se retrouvent dépourvus de toute revalorisation. Un manque à gagner élevé, estimé entre «400 et 500 francs en moins par mois». Dans le cadre des négociations, la SSE Genève a toutefois proposé d'aller au-delà des nouvelles normes suisses, en rayant l'indemnité de chantier de 9 francs, mais en rehaussant le forfait genevois de 25 à 30 francs. Insuffisant, aux yeux de syndicats. «On a présenté cela en assemblée et le non a été catégorique», assure Pedro Leite, de Syna.

D'un côté comme de l'autre, on se dit «surpris» par cette situation à laquelle, jure-t-on, personne ne souhaitait arriver. Les syndicats entendent désormais consulter leur base et envisagent des «mesures de lutte». La grève, en somme. Mais ils restent aussi ouverts à la négociation. La SSE Genève, pour sa part, déplore que les syndicats n'aient pas été disposés à saisir «notre main tendue». En outre, une réintroduction de l'annexe genevoise devrait être avalisée par les instances nationales. Ce conflit social ne fait que commencer. ■